



PREAVIS de la Municipalité Au Conseil Communal No 08/2018

Relatif à l'octroi d'un prêt complémentaire de CHF 372'000.00 au Tennis Club d'Etoy pour la construction de 2 nouveaux courts.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

PREAMBULE ET PRESENTATION

En décembre 2014, sur proposition de la Municipalité, le Conseil Communal a octroyé un prêt de CHF 190'000.00 au Tennis Club d'Etoy pour permettre le changement de la surface des courts existants. Ceux-ci ont été réalisés en 2015 et répondent en tous points aux attentes des membres.

Les remboursements relatifs à ce prêt se font avec régularité et le solde actuel dû est de CHF 71'000.00.

Le Comité du Tennis Club d'Etoy a contacté la Municipalité dans le courant de cette année, pour nous faire part de leur désir de construire deux nouveaux courts, car l'augmentation des membres et particulièrement des juniors, ainsi que le succès des divers cours proposés, ne permettent plus avec la configuration actuelle de répondre à la demande.

De ce fait, il sollicite la possibilité d'obtenir un prêt complémentaire pour pouvoir effectuer les travaux. La Municipalité après avoir entendus les arguments et obtenus les informations nécessaires, a décidé d'entrer en matière. En effet, le club de tennis continue son développement et nous pensons qu'il est bon de faciliter son essor.

Vous trouverez toutes les informations nécessaires dans le dossier joint à ce préavis.

FINANCEMENT ET PLAN DE REMBOURSEMENT

Coût du projet		CHF	472'000
Investissement TC Etoy		CHF	100'000
Solde à financer par un prêt		CHF	372'000
+ Solde dû à la Commune d'Etoy au 01.07.2018		CHF	71'000
Montant total dû :		CHF	443'000
<i>Remboursés dès réception :</i>			
Participation du Fond Vaudois pour le Sport (20%)		CHF	94'000
Estimation de sponsorings divers		CHF	20'000
Solde restant à rembourser 1ère annuité		CHF	329'000
Janvier 2019	- CHF 17'000	CHF	312'000
Janvier 2020	- CHF 17'000	CHF	295'000
Janvier 2021	- CHF 17'000	CHF	278'000
...	- CHF 17'000		
...	...		
Janvier 2034	- CHF 17'000	CH	57'000
Janvier 2035	- CHF 17'000	CHF	40'000
Janvier 2036	- CHF 17'000	CHF	23'000
Janvier 2037	Solde restant fin du prêt		

En cas d'acceptation de ce prêt, il fera l'objet d'un nouveau contrat et les conditions seront :

- Un taux d'intérêt de 1 % auquel s'ajoute les annuités de CHF 17'000.00 minimum prévues dans le plan d'amortissement.

CONCLUSION

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président et Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes

LE CONSEIL COMMUNAL D'ETOY

- vu le préavis municipal No 08/2018
- ouï le rapport de la commission chargée de cet objet
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

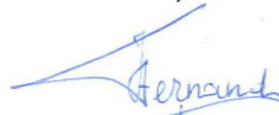
1. D'autoriser la Municipalité à octroyer au Tennis Club d'Etoy, un prêt complémentaire d'un montant maximum de CHF 372'000.00, remboursable par la subvention du fonds du sport de CHF 94'000.00, puis par une annuité minimum de CHF 17'000.00 et ceci jusqu'en 2037.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 14 janvier 2019.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

La Secrétaire :


J.M. Fernandez




Sarah Ruchet

Annexe :

- Dossier du Tennis-Club

Délégués municipaux :

- M. José Manuel Fernandez
- Mme Tania Séverin